

Lutte contre le coronavirus: Ce que vous

• La situation épidémiologique toujours au stade 1

• Le stock alimentaire couvre largement les besoins

• Le point sur le transport, la justice, l'éducation, la santé...

APRÈS l'annonce du bilan des cas confirmés de coronavirus, un vent de panique souffle sur le Maroc. Les images de citoyens prenant d'assaut les grandes surfaces sont devenues virales (voir photo p.4). Dans ce contexte critique, le chef du gouvernement a tenté de rassurer sur la situation épidémiologique et sur l'état d'approvisionnement du marché. Saâdeddine El Othmani a détaillé les différentes mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie. C'était lors d'une



Le chef du gouvernement, Saâdeddine El Othmani, a exposé les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie lors d'une émission spéciale diffusée samedi 14 mars sur les chaînes publiques (Ph. Bziouat)

émission spéciale diffusée samedi 14 mars sur les chaînes publiques. L'Economiste fait le point sur les mesures phares prises

au niveau de chaque secteur: alimentation, éducation, justice, santé...

■ La situation épidémiologique encore sous contrôle

A l'heure où nous mettons sous

presse, le Maroc est toujours au stade 1 de la propagation du coronavirus: 18 cas confirmés. Sur ce total, un seul cas est causé par une contamination au niveau local. Les autres personnes atteintes arrivent d'Europe. Pour le chef de gouvernement, «la situation est encore sous contrôle». Face aux suspicions exprimées par les citoyens sur les réseaux sociaux, l'exécutif insiste sur «la crédibilité des chiffres» du ministère de la Santé tout en rappelant «le caractère imprévisible» de l'évolution du virus. «Des pays, ayant atteint des centaines de cas, ne prévoyaient pas d'arriver à ce stade il y a une dizaine de jours. La vigilance s'impose», insiste Saâdeddine El Othmani. Des comités de veille suivent la situation 24h/24, parallèlement à un comité scientifique d'épidémiologistes, de virologues...

■ Dispositif médical de prise en charge

Au-delà des mesures de prévention, le gouvernement a mis en place un dispositif de prise en charge des cas confirmés (voir page 14). «Nous avons prévu des services dédiés au niveau des établisse-

Plan d'urgence pour les entreprises et les agriculteurs

PLUSIEURS secteurs subissent les effets du coronavirus. L'exécutif insiste sur le rôle de la commission de vigilance économique qui tient sa première réunion ce lundi 16 mars. Objectif, mettre en place un programme d'accompagnement des entreprises en impliquant le patronat (CGEM) et les banquiers (GPBM). Certaines mesures seront transversales et d'autres à caractère sectoriel. Si le chef du gouvernement a évité de donner un chiffre prévisionnel du coût de ce programme, il a mis en avant plusieurs scénarios comme la possibilité d'une loi de finances rectificative. D'autres mesures sont à l'étude telles que le report du règlement de certains engagements par les entreprises. Par ailleurs, un plan d'urgence sera lancé pour le monde agricole qui souffre de sécheresse.

L'industrie n'est que «très peu» touchée par la pandémie, tempore le ministère de tutelle. Il s'est réuni samedi à Rabat avec le patronat et les fédérations professionnelles des industriels. Il y était question de vigilance et d'accompagnement sectoriel.

La CGEM a indiqué que cette réunion permet de se pencher sur des secteurs qui souffrent de la crise: textile, tourisme, restauration et artisanat. Son vice-président, Mehdi Tazi, a relevé que

«les TPME sont les plus touchées et impactées par le coronavirus».

Situation critique aussi pour les agents de voyage du nord à cause de la propagation mondiale de la pandémie Covid-19. «Après l'annulation de la Omra et les craintes de décisions similaires pour le pèlerinage, les perspectives ne sont pas encourageantes pour les opérateurs du secteur», explique Abdelghani Ragala, conseiller du président de l'Association des agences de voyages de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Des concertations permanentes sont en cours avec l'exécutif pour assurer la continuité des activités des entreprises et l'approvisionnement du marché national, poursuit la CGEM.

Quant à l'interdiction des rassemblements publics de plus de 50 personnes, elle ne cible pas les entreprises et leurs salariés. «La situation sanitaire actuelle du pays permet aux entreprises qui respectent les conditions d'hygiène de fonctionner normalement», selon le ministère de l'Industrie.

Une cellule de veille permanente a été mise à disposition des opérateurs économiques via Info.dgi@mcinet.gov.ma ou les numéros 0667981851 - 0666241322 - 0666066569. □

F.F.

devez savoir sur les mesures préventives

ments de santé dans toutes les régions», a fait savoir El Othmani. 790 lits sont disponibles pour les cas potentiels et 250 lits sont réservés aux cas nécessitant une réanimation. Pour l'instant, la situation est encore maîtrisée. Et contrairement à certaines rumeurs, il n'y a aucun foyer de contamination, a précisé le chef du gouvernement.

■ Masques et gel d'hygiène: Prix fixe dès mardi 17 mars

Le gouvernement fixe les prix des masques sanitaires et des gels hydro alcooliques. La décision sera actée ce lundi et publiée au Bulletin officiel du 17 mars 2020. Cette décision intervient suite à une réunion de la Commission interministérielle des prix, tenue samedi dernier à Rabat. Fixer les tarifs de ces produits sanitaires et maîtriser leurs circuits de distribution visent à «lutter contre la spéculation sur les prix desdits produits tout en répondant aux besoins des citoyens», précise le ministère des Affaires générales. Autres mesures, appuyer la pro-

duction locale et accélérer les procédures d'importation.

■ Alimentation: Poursuites judiciaires des spéculateurs...

Rien ne justifie les bousculades dans les supermarchés, a déploré le chef du gouvernement. Le stock des produits permet de couvrir les besoins pour au moins 4 mois, a-t-il indiqué. Les fédérations des commerçants ont également rassuré les citoyens via des communiqués publiés le week-end dernier. Les échanges avec d'autres pays, notamment la Chine, vont aussi reprendre. Les spéculateurs exploitent ce contexte de crise, constate l'exécutif. «Les autorités sont mobilisées au niveau des préfectures pour contrer les pratiques (illégales). Les personnes impliquées subiront les sanctions les plus dures», a annoncé le chef du gouvernement El Othmani.

■ ...et un stock pour au moins 4 mois

Le ministère de l'Agriculture «ne

relève pas de perturbation dans la production. Le marché sera approvisionné de manière régulière en légumes, fruits, viandes et poissons». Jusqu'au samedi 14 mars, le stock de blé destiné à la minoterie industrielle couvre 3 mois de consommation. La couverture des besoins alimentaires «va dépasser fin avril 2020» grâce aux stocks 2018-2019 et aux importations réalisées ou à réaliser durant les trois prochains mois. C'est-à-dire «même pendant le mois de Ramadan». La production prévisionnelle des fruits et légumes, particulièrement les pommes de terre, oignons et tomates, est satisfaisante.

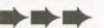
La production laitière atteint un volume pour usinage de près de 165 millions de litres contre un besoin moyen mensuel de 125 millions de litres. Pour les viandes blanches et œufs, elle est supérieure aux niveaux de consommation nationale. Quant aux produits de la pêche, ils ne vont enregistrer «aucun impact ou pénurie». La distribution de tous ses produits «va se maintenir et ne sera

pas concernée par d'éventuelles mesures» de lutte contre l'épidémie.

■ Les transports publics maintenus

«Les transports publics sont assurés et maintenus sur l'ensemble du territoire national», annonce le ministère de l'Équipement et du Transport. Il appelle les opérateurs à prendre les mesures nécessaires pour assurer le transport des personnes, des voyageurs et des biens. Mais aussi à respecter les consignes d'hygiène, de prévention et de protection individuelle et collective.

Pour sa part, l'Office national des chemins de fer (ONCF) précise que le programme de transport ferroviaire n'a connu aucun changement. Les horaires des trains restent les mêmes pour Al Boraq, Al Atlas et les navettes rapides (comme Casa-Rabat) et les autres liaisons ferroviaires. N'empêche que l'ONCF a pris des mesures préventives pour garantir le voyage dans les meilleures conditions de sûreté et de sécurité dans les gares et à bord des



Lutte contre le coronavirus

Ce que vous devez savoir sur les mesures préventives



trains. L'Office invite ses clients à respecter les mesures de prévention recommandées par les autorités sanitaires.

■ Education: Suspension des cours mais pas de vacances

Les cours suspendus à partir d'aujourd'hui 16 mars dans l'enseignement public et privé. Cette mesure n'induit pas que «les élèves sont en vacances», prévient le ministère de l'Éducation. Des plateformes sont disponibles pour maintenir l'enseignement: TelmidTICE et la chaîne TV Attakafiya. Le ministère va annoncer les modalités détaillées d'accès aux cours et publiera un guide sur son site et sa page Facebook.

«Toute plateforme numérique et tout programme informatique en dehors de ceux mis en place ou annoncés officiellement ne sont pas fiables», avertit le département de l'Éducation. «La formation à distance sera opérationnelle cette semaine, probablement lundi ou mardi», précise le chef du gouvernement. Des enseignants ont été formés et les contenus digitalisés sont prêts. Ainsi, 30 équipes d'enseignants et d'inspecteurs vont piloter l'opération. Pour les élèves qui n'ont pas accès à Internet, les enseignements seront diffusés sur la chaîne Arrabia (la Quatrième). Un programme de rattrapage est prévu pour la rentrée. Si cette situation persiste, les examens seront aussi reportés, affirme le chef du gouvernement.

■ Les espaces culturels et sportifs fermés au public

Crèches, clubs de qualifications professionnelles pour les femmes, maisons de jeunes, centres socio-sportif, salles de sports et piscines couvertes... Le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse a décidé de fermer ces espaces culturels et sportifs à leurs usagers. Il n'a pas épargné non plus les conservatoires, salles de cinéma, de lecture et les théâtres. Cette décision vise à lutter contre le coronavirus et concerne uniquement les établissements sous tutelle du ministère.

■ Justice: Retrait des documents via internet, mais...

Le retrait de certains documents est possible via www.mahaqim.ma: certificats de registre de commerce, casier judiciaire, dépôt des demandes de création d'entreprises, suivi des dossiers et procédures judiciaires. Le ministère de la Justice appelle les usagers à se déplacer le moins possible aux juridictions pour éviter les risques de contamination.

Pour sa part, l'Association des barreaux du Maroc a suspendu toutes les



Au-delà des mesures déployées par le gouvernement, Saâdeddine El Othmani a insisté sur la prise de conscience des citoyens. Ils ne doivent pas céder à la panique et s'en tenir aux consignes médicales, notamment en termes d'hygiène, pour endiguer l'épidémie (Ph. Bziouat)

activités professionnelles: conférences, réunions, assemblées... Elle appelle à l'activation des procédures écrites, la limitation des audiences et la prise en compte, en particulier, de la situation des personnes déférées au parquet, au juge d'instruction... Contactés par L'Économiste, certains avocats réclament carrément «la suspension du temps judiciaire». Allusion aux délais d'appel, de prescriptions des infractions, de notification des décisions de justice... D'autant plus que «certains services, comme le retrait d'une copie conforme des jugements, ne peuvent se faire via internet».

■ Le Maroc «ferme son espace aérien»

Le Maroc a annoncé samedi 14 mars

la suspension «jusqu'à nouvel ordre» de ses vols en provenance et à destination d'une vingtaine de pays au moment où le ministre du Transport a été testé positif au coronavirus. Abdelkader Amara revenait d'un voyage officiel en Europe. Les pays concernés par la suspension des vols sont l'Autriche, le Danemark, la Grèce, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Turquie, le Liban, l'Égypte, Bahreïn, les Emirats arabes unis, Oman, la Jordanie, la Tunisie, le Sénégal, la Mauritanie, le Niger, le Mali, le Tchad, le Canada et le Brésil, précise le ministère des Affaires étrangères. Les liaisons aériennes ont été déjà suspendues avec la France, l'Algérie, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Portugal et l'Italie. Des vols ont été néanmoins autorisés

vendredi dernier vers quelques pays avec notamment la Belgique, l'Allemagne, la France et l'Algérie. Cinq vols ont été programmés exceptionnellement samedi 14 mars de l'aéroport de Tanger. Ils étaient destinés aux voyageurs étrangers et aux Marocains résidant à l'étranger. En 2019, le Maroc a accueilli quelque 13 millions de visiteurs. A l'heure où nous mettons sous presse, il a été officiellement annoncé que le Maroc a finalement fermé son espace aérien.

■ Quid des Marocains bloqués à l'étranger?

La décision de fermeture des frontières a pris de court plusieurs citoyens en voyage à l'étranger. Les parents d'étudiants qui poursuivent leur cursus universitaire dans d'autres pays sont également inquiets face aux risques liés à cette pandémie. Sur ce point, El Othmani a souligné que le ministère des Affaires étrangères et le département en charge des MRE suivent ce dossier. Des cellules de crise ont été également activées au niveau de tous les consulats. Plusieurs dizaines de citoyens marocains sont bloqués dans la ville de Sebta suite à la fermeture de la frontière jeudi dernier. Ils ont été surpris par la décision des autorités marocaines et espagnoles et sont, selon des témoignages sur place, dans une situation précaire. En attendant une issue, ils survivent grâce aux dons d'une association caritative de la ville. □

F.F. & M.A.M.



Traque judiciaire aux fauteurs de troubles

DE fausses informations circulent concernant des mesures qui auraient été prises par le gouvernement. «Un enregistrement audio a même évoqué la mise en quarantaine de certaines villes, l'interdiction des déplacements ou encore l'apparition de certains foyers de contamination», déplore El Othmani. Ces fake news «alimentent le climat de panique et les autorités enquêtent pour déterminer leurs auteurs». De son côté, le ministère de l'Intérieur déclare que «les informations contenues dans ces enregistrements audio sont dénuées de fondement». La production et la diffusion de fausses informations portant atteinte à la sécurité des citoyens sont sanctionnées par la loi. Le Syndicat national de la presse marocaine dénonce «l'utilisation de fausses images et l'injure ayant suscité la panique». Il appelle les instances compétentes, le Conseil national de la presse et le ministère public, à intervenir. Le SNPM invite les pouvoirs publics à faciliter l'accès à l'information pour les journalistes. Face à ces dérapages véhiculés via les réseaux sociaux, un groupe de «Journalistes contre la rumeur» a été créé. □